

DISCUSSION.

M. P. MASOIN. — Je n'ai pas qualité pour soulever un débat sur les conclusions du rapport. Je crois cependant devoir élever une protestation contre la façon dont le travail présenté à l'Académie est intitulé. Son titre porte : « Rapport concernant un premier essai de vaccination antityphique publique en Belgique fait à Coninxheim. » Or, celui qui a fait le premier essai de vaccination antityphique publique en Belgique est certainement M. le docteur Haibe, du laboratoire bactériologique provincial de Namur. M. le docteur Bessemans, qui est inspecteur d'hygiène, ne peut ignorer cette priorité et, d'ailleurs, lui et M. Merken ont certainement dû se documenter au préalable.

Dans ces conditions, je demanderai si la Commission ne pourrait pas obtenir des auteurs qu'ils modifient tout au moins l'intitulé de leur travail en supprimant le mot « premier ».

M. Victor DESGUIN. — Je dois appuyer l'observation de M. P. Masoin, et j'ajoute que d'autres expériences encore ont déjà été faites, notamment à l'hôpital civil de Gand par M. Verbrugghen, expériences qui sont antérieures à celles dont parle le rapport qui a été soumis à l'Académie. La motion de M. Masoin est donc parfaitement justifiée.

M. Camille MOREAU. — Messieurs, le rapport conclut à ce que le travail de MM. Bessemans et Merken soit communiqué à la Section chargée d'examiner la demande de M. le Ministre de l'Intérieur relative à l'emploi de la vaccination antityphique. Je ne vois pas pourquoi le travail en question ne serait pas porté à la connaissance de tous les Membres de l'Académie et je me demande même

si ce n'est pas par une omission involontaire que M. le Rapporteur de la Commission ne nous a pas proposé l'impression du travail. Il nous serait certainement agréable à tous d'avoir communication de ce travail et je demande donc à la Commission si elle verrait quelque inconvénient à ce qu'il soit publié dans le *Bulletin*, ce qui aurait cet avantage de nous permettre de le lire.

M. MALVOZ. — En réponse à la question que pose M. Moreau, je signale que la 4^e Section de l'Académie a été chargée de renseigner le Gouvernement sur la valeur de la vaccination antityphique. Cette Section demande au Gouvernement communication de tous les rapports faits sur les essais dont on vient de parler et sur d'autres. Il est possible que, en vue d'éclairer la religion de l'Académie, cette Section propose l'impression de tous ces rapports. Il serait donc prématuré de décider en ce moment l'impression du rapport de MM. Bessemans et Merken.

Il convient d'ailleurs de remarquer que ce rapport n'est pas rédigé dans les formes d'un mémoire académique ; c'est un rapport administratif qui ne pourrait pas être publié tel qu'il nous est soumis ; si on l'imprimait, il faudrait d'abord en supprimer une bonne partie.

M. VAN ERMENGEM. — Ce rapport, d'ailleurs, a déjà été imprimé par les soins du Gouvernement.

M. Camille MOREAU. — Il suffirait alors que le Bureau de l'Académie fasse envoyer aux Membres et aux Correspondants des exemplaires du recueil contenant ce rapport.

— Les conclusions de la Commission sont adoptées.